

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité SyndicalSéance du 29 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 21

L'an deux mille vingt le 29 juillet, sur convocation faite le 24 juillet, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, COUESNON Elsa, MARIE Sabrina, VILLARD Simon, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, LOUVRIER Franck (19)

Pouvoirs : PERLADE Lydie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre (1)

Représentés : PLISSONNEAU Frédéric représenté par MARCON Julie, GOULLIANNE Sterenn représentée par MAZEDIER (2)

Le secrétaire de séance :

Elu rapporteur : Monsieur Jean-Pierre DBJAY –Président

Objet : Affectation des résultats 2019

Vu l'arrêté de Madame la Préfète n°14-3273-DRCTE-B2 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) à compter du 1^{er} janvier 2015 chargé d'exercer la compétence « Enfance, Jeunesse et Parentalité »

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde par la constatation sur l'exercice 2019 d'un déficit de 56 399,27€, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 285 412,75€.
 Ainsi le résultat de clôture à affecter au 31/12/2019 est d'un montant **excédentaire est de 229 013,48 €**.

II / La section d'investissement

La section d'investissement se clôture pour l'exercice 2019 par un déficit de 50 184,73€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 43 492,36€.
 Ainsi le résultat de clôture à reporter au 31/12/2019 est d'un montant **déficitaire est de 6 242,37€**.

III / Affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement 2019 reporté au compte 002 du BP 2020 est de **222 250,77€** .

2019	
BUDGET SEJI	
Section de Fonctionnement	
Recettes	1 771 189,97 €
Dépenses	1 827 589,24 €
Résultat de fonctionnement de l'année	- 56 399,27 €
Résultat antérieur	285 412,75 €
Résultat à affecter au 31/12/2019	229 013,48 €
Section d'Investissement	
Recettes	65 000,00 €
Dépenses	115 184,73 €
Résultat d'investissement de l'année	- 50 184,73 €
Résultat antérieur	43 942,36 €
Résultat à affecter au 31/12/2019	- 6 242,37 €

Restes à Réaliser	
Recettes	- €
Dépenses	520,34 €
Solde des RAR	- 520,34 €
Besoin net d'investissement	- 6 762,71 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Réserves pour couvrir le besoin net d'investissement	6 762,71 €
Réserves pour autofinancement	- €
Résultat de fonctionnement reporté	222 250,77 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **D'affecter** le résultat d'exploitation comme suit :
 - Résultat d'investissement au 31/12/2019 6 242,37 €
 - Affectation complémentaire en réserve (1068) 6 762,71 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002) 222 250,77 €

Adopté à l'unanimité -

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



- 4 AOUT 2020

Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20200729-2020 _ 20-DE

Affiché le : 29 JUIL. 2020

Certifié exécutoire le : - 4 AOUT 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.